

Précisions concernant les vignettes de stationnement Au Complexe sportif Marie-Victorin

Chère clientèle,

Suite à plusieurs commentaires concernant l'accès au stationnement du Complexe sportif, nous tenons à fournir certaines précisions. Voici donc une liste exhaustive des types d'utilisateurs et/visiteurs utilisant nos installations, ainsi que le type d'accès auquel chaque regroupement a droit. En espérant que ceci contribuera à améliorer votre expérience au sein des installations du Complexe sportif Marie-Victorin.

Type de vignette	Type d'utilisateur/visiteur	Accès aux vignettes
Vignette verte (valide les soirs de semaine après 16 h 30 et la fin de semaine)	Participants jeunesse étant reliés à un contrat de location de soir et/ou les fin de semaines.	Les vignettes sont remises, par un responsable, au responsable du contrat de location. Ce dernier a pour tâche de remettre une vignette par participants, dans ce cas-ci, le parent du participant ¹ .
Vignette verte (valide les soirs de semaine après 16 h 30 et la fin de semaine)	Participants adultes étant reliés à un contrat de location de soir et/ou les fin de semaines.	Les vignettes sont remises, par un responsable, au responsable du contrat de location. Ce dernier a pour tâche de remettre une vignette par participants.
Vignette bleue (valide en tout temps, durant la période inscrite)	✓ Locataires du Complexe sportif ainsi que leur <u>personnel régulier</u> .	✓ Les vignettes sont remises, par la direction, aux personnes concernées.
	✓ Usagers du Complexe sportif détenant un abonnement valide à l'un ou l'autre des services offerts.	✓ Les vignettes sont remises durant les 3 jours ouvrables suivant l'adhésion, et ce, à la réception du Complexe sportif, à la demande du membre ² .
Vignette jaune (valide aux journées et aux heures inscrites)	✓ Visiteurs participant à un événement ayant lieu au Complexe sportif. ✓ Groupe sportif visiteur disputant un match contre une association sportive détenant un contrat de location.	✓ À moins d'indications contraires fournies par les organisateurs de l'événement, les vignettes sont vendues au coût de 2 \$ taxes incluse au comptoir de réception.
	✓ Clients des concessionnaires du Complexe sportif (Restaurant Capucine et Evangelista sport).	✓ Des stationnements sont réservés pour les clients des concessions ³ . Si un client veut se stationner ailleurs que dans ces aires réservées, les vignettes sont vendues au coût de 2 \$ taxes incluse au comptoir de réception.
	✓ Participants aux activités libres possédant une carte de 10 ou de 20 entrées.	✓ Les vignettes sont remises gratuitement à la réception du complexe sportif à la demande de l'utilisateur ⁴ .
	✓ Participants à une activité sportive dans le cadre d'une location de plateaux <u>sans contrat de location</u> .	✓ À moins d'indications contraire fournies par le responsable des locations, les vignettes sont vendues au coût de 2 \$ taxes incluse au comptoir de réception.

IMPORTANT : Tout utilisateur du stationnement du Complexe sportif Marie-Victorin se doit d'avoir une vignette de stationnement valide, sans quoi, ce dernier s'expose à un remorquage dont il devra couvrir les frais.

N.B. Le remplacement d'une vignette perdue implique des frais de remplacement s'élevant à 50 \$ taxes incluses.

¹ Chaque enfant (parents à charge) a droit à une seule vignette, et ce, même lorsque les parents ont deux voitures.

² Les étudiants et le personnel du Cégep Marie-Victorin ne peuvent se prévaloir de vignette de stationnement du Complexe sportif.

³ Une preuve d'achat peut être demandée en tout temps aux utilisateurs des espaces de stationnement réservés aux concessions.

⁴ La vignette sera valide seulement aux journées et aux heures prévues des activités choisies.